

Aingeray
Andilly
Ansauville
Avrainville
Bicqueley
Bois-de-Haye
Boucq
Bouvron
Bruley
Charmes-la-Côte
Chaudeney-sur-Moselle
Choloy-Ménillot
Domèvre-en-Haye
Domgermain
Dommartin-lès-Toul
Écrouves
Fontenoy s/Moselle
Francheville
Foug
Gondreville
Grosrouvres
Gye
Jaillon
Lagny
Laneuveville-derrière-Foug
Lay-Saint-Remy
Lucey
Manoncourt-en-Woëvre
Manonville
Ménil-la-Tour
Minorville
Noviant-aux-Prés
Pagny-derrière-Barine
Pierre-la-Treiche
Royaumeix
Sanzey
Toul
Tremblecourt
Trondes
Villey-le-Sec
Villey-Saint-Etienne

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

PREAMBULE

L'année 2020 que nous venons de traverser a profondément impacté nos esprits, nos actions et notre façon d'appréhender la nouvelle année qui démarre.

La crise sanitaire nationale et mondiale nous a en effet obligés, localement, à déployer une formidable capacité d'adaptation que nous n'imaginions pas il y a un an : gestion de l'urgence, mise en place de nouveaux modes d'échanges, soutien aux communes et aux entreprises pour trouver des moyens de protection, contribution financière au fonds de solidarité déployé à l'échelle régionale pour venir en soutien à l'activité économique, adaptation de la gouvernance, de l'organisation des services de la communauté, acceptation du retard forcé pour certains chantiers, accélération pour d'autres...etc.

Autant de bouleversements qui ont marqué certes notre économie, mais aussi les repères de notre vie publique, sociale, familiale et individuelle.

Cette année a aussi été celle des renouvellements électoraux à l'échelle locale. La nouvelle assemblée de la communauté de communes Terres Toulaises, installée le 15 juillet 2020, compte de nombreux nouveaux élus et de nouveaux Maires, qui démarrent leur mandat dans un contexte inédit.

Ce rapport d'orientation budgétaire se veut donc pédagogique, afin que chacun puisse s'approprier les grands éléments financiers et opérationnels éclairants : quelles sont les contraintes de la collectivité, les priorités que l'on souhaite se fixer, les marges de manœuvre potentielles... autant d'informations indispensables à une préparation budgétaire à la fois constructive, réaliste et ambitieuse.

Ce rapport se veut aussi transparent, ancré dans notre réalité et volontariste pour l'avenir. Ainsi, si les bouleversements de l'année 2020 ont un impact financier non négligeable, intégré dans les projections budgétaires de 2021 et après, ils nous conduisent évidemment à une certaine prudence, mais ne doivent pas nous interdire de continuer à aller de l'avant pour mener des projets et des actions indispensables à la vie du territoire, son attractivité et la qualité de son cadre de vie.

Fabrice CHARTREUX

Président de la CC2T

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois avant l'examen du budget, prévu cette année lors du Conseil Communautaire du 8 avril 2021.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Table des matières

1/ ELEMENTS DE CONTEXTE	4
A/ AU PLAN NATIONAL : L'ESSENTIEL DES LOIS DE FINANCES.....	4
<i>La réforme de la fiscalité locale</i>	4
B/ AU PLAN LOCAL : LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	6
2/ LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2021.....	7
A/ ASSEOIR ET CONSOLIDER L'EXERCICE DES (NOUVELLES) COMPETENCES.....	7
1) <i>L'eau</i>	7
2) <i>La mobilité.....</i>	7
3) <i>Le Plan Climat Air Energie Territorial</i>	8
4) <i>Le nouveau format de la Maison du Tourisme</i>	9
B/ MENER A BIEN LES OPERATIONS ENGAGEES	10
1) <i>La requalification du Parc de Haye.....</i>	10
2) <i>L'extension du centre aquatique Ovide</i>	11
3) <i>La réhabilitation de la base nautique.....</i>	11
4) <i>La poursuite du programme d'assainissement des communes.....</i>	12
C/ INITIER DE NOUVEAUX CHANTIERS	13
1) <i>La requalification de l'accès au Pôle Jeanne d'Arc</i>	13
2) <i>La restructuration des bâtiments techniques communautaires.....</i>	13
D/ RENFORCER LE LIEN COMMUNES-COMMUNAUTE	15
1) <i>L'approfondissement du pacte fiscal et financier.....</i>	15
2) <i>La montée en puissance du schéma de mutualisation</i>	16
3) <i>L'adaptation des méthodes de gouvernance</i>	16
4) <i>La modernisation des outils de communication</i>	16
E/ APPROFONDIR NOS LIENS AVEC LES COLLECTIVITES VOISINES.....	16
F/ TABLEAU DE BORD DES OPERATIONS 2021.....	18
3/ LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE	22
A/ LES RESULTATS COMPTABLES PROVISOIRES POUR L'ANNEE 2020.....	22
B/ LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA COMMUNAUTE	23
C/ LA GESTION DE LA DETTE	24
D/ LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE	25
<i>La fiscalité.....</i>	25
<i>Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).....</i>	25
<i>Les dotations et subventions perçues</i>	26
<i>Les redevances et diverses recettes</i>	26
E/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE	27
<i>Les dépenses de personnel.....</i>	27
F/ BALANCES GENERALES DE FONCTIONNEMENT	29

1/ ELEMENTS DE CONTEXTE

A / AU PLAN NATIONAL

Après une croissance de 1,5 % en 2019, du fait de l'épidémie de Covid-19, l'économie française a connu en 2020 une récession massive, inégalée depuis la seconde guerre mondiale, avec une chute du produit intérieur brut (PIB) de 8,3 % (estimation, un peu moins mauvaise qu'anticipé, publiée par l'Insee fin janvier).

Compte tenu des mesures sanitaires destinées à contenir l'épidémie, sur l'ensemble de l'année 2020, la consommation des ménages a chuté de 7,1 %, l'investissement a reculé de 9,8 %, les exportations ont plongé de 16,7 %. Rien que dans le domaine du tourisme, la France a perdu 61 milliards d'euros de recettes touristiques en 2020.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, des mesures ont été prises pour soutenir les ménages et les entreprises, avec notamment la prise en charge du chômage partiel, des prêts garantis, des indemnités ciblées, etc... Leur montant est estimé à près de 470 milliards d'euros à ce stade, soit 20% du PIB environ, les mesures de trésorerie et de garanties de l'Etat (environ 400Md€) restant toutefois incertaines sur le déficit public.

Par ailleurs, le ministre de l'économie et des finances a annoncé en janvier que les pertes fiscales s'élèvent à 37,1 milliards d'euros par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale votée fin 2019. Dans ce contexte, le déficit de l'Etat a ainsi quasiment doublé à 178 milliards d'euros par rapport à 2019 et à la prévision initiale pour 2020 de 93 milliards.

Le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Après 1,1% en 2019, l'inflation française (Indice des Prix à la Consommation) s'est élevée à 0,5% en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage et d'une reprise économique progressive, une majorité d'analystes s'attend à une inflation mesurée.

La loi de finances initiale pour 2021 retient finalement les hypothèses économiques suivantes :

- ✧ Une inflation prévisionnelle de +0,7%.
- ✧ Une croissance du PIB français pour 2021 en rebond de +6,0% par rapport à l'année 2020 très particulière.
- ✧ Un déficit public qui passerait de 11,3 points de PIB en 2020 à 8,5 points en 2021 (contre 3,0% en 2019).
- ✧ Une dette publique à 122,3% du PIB (contre 98,1% fin 2019).

Comme annoncé, la loi de finances initiale pour 2021 acte une **baisse de 10 milliards d'euros sur les impôts dits de production** :

- suppression de la part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), compensée par l'octroi d'une nouvelle part de TVA nationale,
- réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels, cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxe sur le foncier bâti (TFB), compensée aux communes et intercommunalités par une allocation de l'Etat.

Par ailleurs, **les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) perçoivent une fraction de TVA nationale, à compter de 2021, en lieu et place de la taxe d'habitation sur les résidences principales.**

S'agissant des concours financiers aux collectivités locales, la loi de finances initiale pour 2021 ne comporte pas de grande surprise : les dotations aux collectivités devraient rester stables. Pour éviter des bouleversements sur les potentiels fiscaux et indicateurs financiers suite à la disparition de la taxe d'habitation, les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations sont neutralisés et pourront faire l'objet d'évolution en 2022.

Enfin, après plusieurs reports successifs, la réforme de l'automatisation du FCTVA s'enclenche en 2021, en commençant par les collectivités en régime de versement dit d'année « n ».

SYNTHESE DES REFORMES FISCALES :

Suppression de la taxe d'habitation (rappel) :

Pour les contribuables :

De 2018 à 2020

Dégrèvement progressif pour 80% des ménages :
- 30% en 2018
- 65% en 2019
- 100% en 2020

En 2021 et 2022

Exonération progressive pour les ménages restant :
- 30% en 2021
- 65% en 2022

À compter de 2023

Taxe d'habitation supprimée pour les résidences principales

+ Maintien de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THRS)

Pour les intercommunalités :

Compensation de la THRP par une fraction de TVA

En 2021, le montant de cette fraction sera égal au produit de THRP résultant de l'application du taux intercommunal 2017 aux bases 2020. Le pourcentage de TVA nationale ainsi obtenu pour 2021 sera appliqué chaque année sans modification au montant de TVA nationale de l'année en cours – article 75 de la loi de finances pour 2021 – (dynamique de +2,9% par an en moyenne depuis 2013), avec une garantie : si la fraction de TVA d'une année s'avère inférieure au produit perdu en 2020, l'État financera la différence.

- Règles de lien entre les taux : la TFB devient la taxe « pivot » à la place de la TH
les taux de CFE et THRS ne pourront pas augmenter plus ou baisser moins que le taux de TFB
- Indicateurs financiers : impacts significatifs attendus sur l'ensemble des dotations (y compris DSC)
à titre d'exemple, le potentiel financier des départements et intercommunalités aux taux de TH élevés, souvent parmi les moins favorisés, devrait progresser mécaniquement sans modification de leur richesse effective
- Nota : la construction de logements sociaux (exonérés de longue durée de TFB) ne génère plus de fiscalité locale

Réforme des impôts de production (rappel LF 2021) :

Réduction de moitié de la CVAE :

(7,25 Md€)

+ plafonnement de la CET de 3 % à 2 % afin d'éviter tout effet d'éviction

Depuis 2016

Communes et EPCI : 26,5%
Département : 23,5%
Régions : 50%

À compter de 2021

Communes et EPCI : 53%
Département : 47%

Suppression de la part régionale (compensée par de la TVA)

TFB et CFE des établissements industriels : (1,75 + 1,54 Md€)

Bases évaluées selon la méthode dite « comptable », fondée sur la valeur des immeubles inscrite au bilan avec application de taux dits « d'intérêt » (paramètres non actualisés depuis leur détermination en 1973).

Mesure pérenne du PLF (article 4) visant à modifier les taux d'intérêt applicables (de 8 à 4 %) au prix de revient des différents éléments (sols, terrains, constructions et aménagements) des établissements industriels.

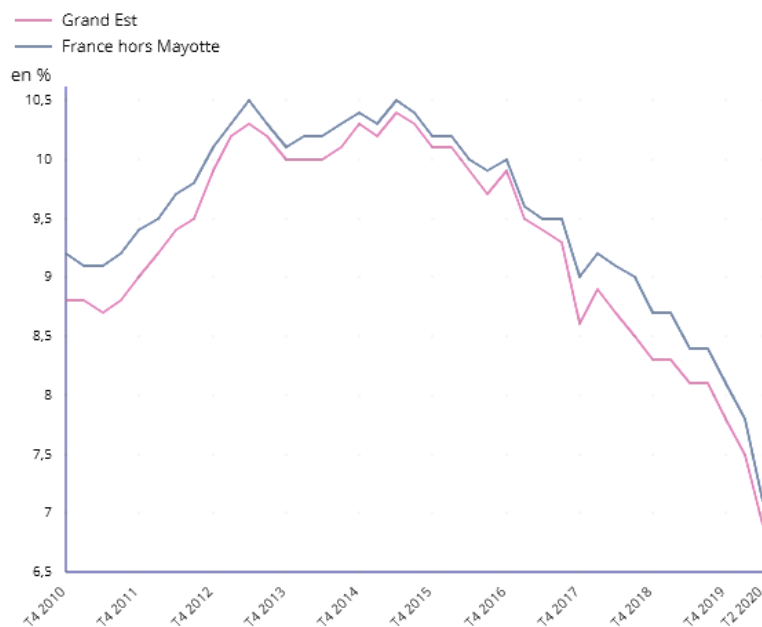
Réduction de moitié de la valeur locative et des cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements, avec une compensation par l'Etat (au taux 2020).

B/ AU PLAN LOCAL : LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

L'activité économique repart depuis la fin du confinement, restant toutefois en septembre 4 % inférieure à son niveau d'avant-crise.

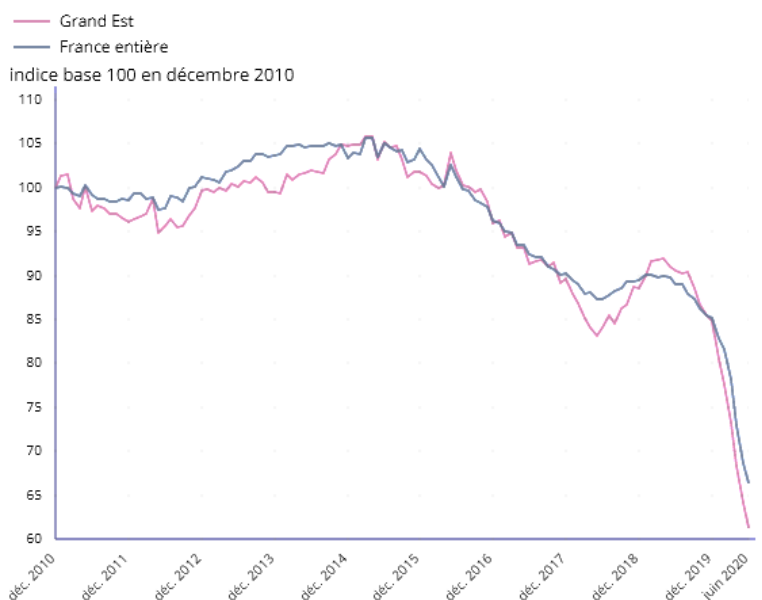
Au 2e trimestre, l'activité se replie aussi dans tous les pays transfrontaliers du Grand Est. Les effets de la crise sur l'emploi se font encore sentir au 2e trimestre, mais moins que sur la période précédente, et de façon moins forte qu'au niveau national. À l'inverse, l'intérim rebondit rapidement.

Figure 7 – Taux de chômage



« Le taux de chômage au sens du BIT a diminué sur les deux 1ers trimestres 2020, mais il s'agit d'une baisse « en trompe-l'œil ». En effet, pour être considéré comme chômeur, il faut être sans emploi, disponible pour travailler et avoir fait des démarches actives de recherche d'emploi. Au cours des deux 1ers trimestres 2020, la période de confinement a fortement affecté les comportements de recherche active d'emploi (en particulier pour les personnes sans emploi dont le secteur d'activité était à l'arrêt), ainsi que la disponibilité des personnes (contrainte de garde d'enfant par exemple). Au total, la nette baisse du chômage au sens du BIT début 2020 ne traduit pas une amélioration du marché du travail mais un effet de confinement des personnes sans emploi. »

Figure 13 – Défaillances d'entreprises



« Dans le Grand Est, moins de 3 000 entreprises ont été placées en redressement ou en liquidation judiciaire entre juillet 2019 et juin 2020, pour la 1ère fois depuis l'année 2000. L'aide aux entreprises lors de la crise sanitaire et la baisse d'activité des juridictions commerciales ont pu contribuer à limiter les défaillances sur cette période. Comparé au trimestre précédent, le nombre de cessations baisse de 16,3 %, davantage qu'au niveau national (- 15,1 %). Dans tous les départements, les défaillances reculent de plus de 10 % (de - 10 % dans les Ardennes, à - 34 % dans la Meuse). De même, cette réduction concerne tous les grands secteurs d'activité que sont l'industrie, le commerce, la construction et les services marchands. »

Source : INSEE – Note de conjoncture Grand Est – 2^{ème} trimestre 2020

2/ LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2021

A/ ASSEOIR ET CONSOLIDER L'EXERCICE DES (nouvelles) COMPETENCES

1) L'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la communauté de communes exerce - pour le compte des 41 communes - la compétence eau, venue s'ajouter aux compétences assainissement, rivières, GEMAPI (gestion des milieux naturels et prévention des inondations) pour couvrir désormais l'ensemble du cycle de l'eau.

Cette compétence, gérée en régie avec marché de prestations de services, englobe de nombreuses missions :

- Service aux abonnés : suivi des données compteurs, facturation, réponses aux réclamations
- Mise en place d'un système d'astreinte qui permet de répondre aux urgences 7j/7 et 24h/24
- Suivi des délégations de service public encore en cours dans certaines communes
- Suivi du marché de prestations techniques avec la société SAUR
- Lien avec les communes pour la relève des compteurs, les constats de dysfonctionnements éventuels...
- Participation aux syndicats intercommunaux auxquels demeurent rattachées certaines communes
- Instauration d'un conseil d'exploitation consulté sur toutes les questions afférentes à la gestion du service (travaux, tarifs, marchés...).
- Mise au point d'un programme pluriannuel d'investissement prenant notamment en compte la sécurisation de la ressource en eau sur le territoire

Pour 2021, l'assemblée communautaire a validé le maintien des tarifs 2020*, conformément à l'engagement pris au moment de la prise de compétence, consistant en un moratoire sur l'évolution des prix de l'eau potable sur une période de trois années, sous réserve des conditions ci-dessous :

1. Sur la base des équilibres financiers actuels constatés,
2. En considérant un niveau de service actuel inchangé prenant en compte une collaboration étroite entre la commune et la communauté le cas échéant, c'est-à-dire pour les communes actuellement encore impliquées au quotidien dans la gestion de l'eau,
3. En l'absence de travaux lourds indispensables et imprévisibles.

** Seuls les tarifs des usagers du village de Trondes ont nécessité une évolution tarifaire pour tenir compte des besoins d'investissements urgents à réaliser (sécurisation notamment).*

La mise au point d'un programme pluriannuel d'investissement, courant 2021, permettra d'affiner la prospective financière de ce budget.

2) La mobilité

Depuis le 2 janvier 2020, la communauté de Communes Terres Toulouses met en œuvre un réseau de transport sur l'ensemble de ses 41 communes, via une délégation de service public accordée à la société SADAP, filiale du groupe Prêt à Partir. Une société dédiée a été créée pour cette délégation : Terres Toulouses Mobilité.

Le nom donné à ce nouveau service de transports en commun pour la CC2T est COLIBRI.

Qu'il s'agisse des liaisons scolaires, des lignes régulières ou encore du transport à la demande – dont la grille horaire a été récemment revue pour mieux répondre aux besoins des habitants - le maillage du réseau de transport en commun touche aujourd'hui l'ensemble du territoire.

L'année 2021 va voir se concrétiser et se poursuivre plusieurs actions complémentaires à l'offre de transport public, validées par l'assemblée communautaire : réalisation d'aires de co-voiturage subventionnées par l'APRR (société des autoroutes Paris Rhin-Rhône), réhabilitation des abribus dans les communes, création de bornes de recharge électrique pour les véhicules...

Rappelons que cette compétence, d'un coût annuel total de l'ordre de 2,5 M€, est financée en quasi-totalité par le versement transports acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés, la compensation versée par la région Grand Est et la billettique, sans recours à la fiscalité des ménages.

La CC2T porte ainsi une attention particulière à la desserte des principaux pôles générateurs d'emplois. A compter du 2 janvier 2021, expérimentation va être lancée pendant 1 an, proposant 2 navettes gratuites par jour pour l'acheminement des salariés vers les zones d'activité de Bois de Haye (parc de Haye) et Gondreville / Fontenoy sur Moselle (zone logistique sud Lorraine) à partir de ligne régionale Toul <-> Nancy (R 410).

Enfin, c'est au titre de sa compétence mobilité que la CC2T co-finance, aux côtés de la Région grand Est, la requalification de la gare de Toul en pôle d'échange multimodal. Le programme de travaux est estimé, en phase avant-projet définitif, à un peu plus de 1,5 M€, que la CC2T et la Région Grand Est cofinancent chacune à hauteur de 50% de la charge résiduelle, subventions déduites, l'engagement de la Région étant plafonné à 660 K€. Des subventions du Département et de l'Etat sont attendues à hauteur de 300 000 €.

L'objectif de cette opération d'envergure est d'élargir et d'améliorer le stationnement des véhicules sur le parking de la gare, d'encourager la multimodalité en prévoyant notamment une meilleure circulation des bus, ainsi que la mise en place d'un abri vélo sécurisé et qualitatif, prévoyant des points de recharges pour les vélos électriques. La volonté est également de proposer un aménagement d'ensemble à la fois fonctionnel et esthétique, dont le parti pris environnemental et urbain se veut cohérent et en adéquation avec les préoccupations du territoire.

3) Le Plan Climat Air Energie Territorial

En 2019, la Communauté de Communes Terres Toulaises a décidé de se lancer dans la conception d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) mutualisé à l'échelle du Pays Terres de Lorraine. L'État impose la mise en place de ce dispositif dans les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Un PCAET rassemble un ensemble d'actions concrètes qui visent à lutter contre le changement climatique. Il est la traduction locale des objectifs régionaux et nationaux dans ce domaine (moins 54% des émissions de gaz à effet de serre en 2030, la fin des énergies fossiles en 2040 et la neutralité carbone en 2050). Il s'agit d'un document de planification sur l'avenir climatique et énergétique du territoire.

Il doit aborder ces 5 axes principaux : réduction des émissions de gaz à effet de serre, sobriété et efficacité énergétiques, développement des énergies renouvelables, adaptation au changement climatique et amélioration de la qualité de l'air.

En 2020, à la faveur de la mise en place d'une large démarche de concertation, les élus de la CC2T ont validé les différents enjeux du PCAET. Ceux-ci s'organisent autour de 5 thématiques transversales :

- Aménagement du territoire et habitat,
- Mobilité,
- Énergie renouvelable,
- Agriculture et forêt,
- Économie et entreprises,
- Écoresponsabilité

À partir de ces enjeux, un pré-programme d'actions « ambitieux mais réaliste » a été élaboré et devra être validé en 2021. À terme, il rassemblera 23 « fiches-actions » pilotées par la CC2T, le Pays Terres de Lorraine ou des partenaires locaux investis sur des thématiques en lien avec la transition énergétique.

Environ 50% de ces actions sont déjà engagées ou programmées au sein des différents services de la CC2T ou chez les partenaires (tarification incitative des déchets, chaufferie communautaire biomasse, mise en place de solutions de mobilité alternative, projet de construction d'un parc photovoltaïque, future station « multi-énergie verte » à Gondreville...). Quant aux nouvelles actions à engager, elles seront définies, priorisées, puis mises progressivement en place au cours des 5 prochaines années.

4) Le nouveau format de la Maison du Tourisme

Créée sous forme associative en 2007, la Maison du Tourisme réunissait jusqu'alors les 4 communautés de communes membres du Pays Terres de Lorraine.

Dotée d'un fonctionnement autonome avec un conseil d'administration rassemblant élus, acteurs privés du tourisme et organismes d'appui, la Maison du tourisme est investie de missions diverses : accueil des visiteurs, promotion touristique (guides, site internet, inscription dans différents labels...), organisation de manifestations (marchés du terroir, de Noël, balades bateau, marches gourmandes, rencontres œnologiques, rencontres de la fortification..), appui et conseils aux porteurs de projets, commercialisation de produits touristiques (visites, forfaits).

Depuis plusieurs années, le constat a été fait d'une fragilité financière persistante liée à une faiblesse des fonds propres et à une diminution de certains co-financements.

Les intercommunalités membres ont par ailleurs des attentes et des priorités différentes, nourries entre autres par une certaine difficulté à faire circuler le public sur l'ensemble du territoire, avec des espaces moins attractifs que d'autres.

Ainsi, dès juin 2019, la communauté de communes de Moselle et Madon a exprimé le souhait de se retirer de cette structure, n'en percevant pas suffisamment les retombées sur son territoire et devant néanmoins honorer une cotisation non négligeable (env. 54 000 €/an).

De son côté, la CC2T manifestait sa volonté de gagner en autonomie sur la gestion de sa politique touristique.

Les discussions qui s'en sont suivies entre les 4 intercommunalités du Pays Terres de Lorraine ont abouti, à la fin de l'année 2020, à un accord global sur les points suivants :

- Les 3 communautés de communes de Moselle et Madon, du Saintois et du Pays de Colombey sud Toulinois se retirent de cet outil associatif commun à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Seule la CC2T reste membre de la Maison du Tourisme.
- Il reste possible, pour l'une ou l'autre des 3 intercommunalités qui le souhaitent, de tisser des partenariats avec la Maison du Tourisme pour telle ou telle manifestation ou action spécifique, moyennant conventionnement et financement.
- La politique touristique est articulée autour de 3 axes principaux organisés comme suit :
 - Accueil, promotion locale et animation touristique : du ressort des communautés de communes, par le biais de la Maison du tourisme (CC2T), en direct ou par la voie de convention de partenariat avec la Maison du Tourisme (les 3 autres CC).
 - Développement : accompagnement des porteurs de projets et liens avec l'économie, par le biais de l'agence de développement Terres de Lorraine (outil du Pays)
 - Marketing territorial et stratégie de promotion du territoire en lien avec la destination touristique de Nancy, par le biais de la Multipôle Nancy sud Lorraine

Ce nouveau format de la Maison du Tourisme nécessite dès 2021 de revoir son mode de fonctionnement et de financement.

Ainsi, des pistes d'économies sont d'ores et déjà identifiées sur son budget de fonctionnement : suppression des charges liées à l'animation du site de Sion, non remplacement d'un agent parti courant 2020, optimisation de l'organisation au sein de l'équipe...

Néanmoins, la cotisation versée par la CC2T à la Maison du Tourisme (env. 136 000 € en 2020) va nécessairement être revue à la hausse en 2021 compte tenu de cette nouvelle donne car, d'une part certaines charges fixes demeurent incompressibles tandis que les contributions des 3 autres intercommunalités disparaissent, d'autre part la saison 2020 n'a pas permis d'engranger les recettes habituelles concourant à son financement (taxe de séjour, commercialisation de forfaits et de produits...). Si le recours au chômage partiel des agents a permis d'amortir le déficit, la situation financière de cette structure ne s'est pour autant pas améliorée en 2020.

Enfin, les moyens alloués à la Maison du tourisme seront également conditionnés par les actions touristiques souhaitées en 2021 par la communauté de communes.

1) La requalification du Parc de Haye

L'Office National des Forêts a été gestionnaire depuis 1968 de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) du Parc de Haye, à BOIS DE HAYE. La ZAE est en effet enclavée dans la forêt domaniale du massif forestier de Haye, considéré comme le poumon vert de la métropole nancéienne et classée forêt de protection. Cette forêt offre également un espace de loisirs qui jouxte la ZAE.

La zone d'activité (env. 121 ha) joue un rôle structurant dans l'aménagement des espaces économiques du sud-ouest de la Meurthe-et-Moselle avec environ 60 entreprises et 1500 emplois ; elle constitue un pôle économique majeur entre NANCY et TOUL.

Les entreprises de la ZAE présentent des profils variés en termes d'activités (industrie, bâtiment, transport, commerce de gros...) et de taille (de 1 à 300 salariés). Cependant, une majorité d'entreprises a une activité qui nécessite de stocker du matériel ou qui, plus généralement, nécessite de l'espace. Ce sont des entreprises dont l'activité est particulièrement sensible au prix du foncier ou de l'immobilier.

Aussi, à la demande du Préfet de Meurthe-et-Moselle, l'EPFL (l'établissement public foncier de Lorraine) devenu établissement public foncier de Grand Est (EPFGE), a accepté le 25 novembre 2015 d'assurer l'acquisition et le portage temporaire de la zone le temps de la réorganisation territoriale. Cette zone a été acquise le 10 septembre 2016 par l'EPFGE pour un montant de 16,2 M€ y compris les voiries et réseaux, dont la remise en état était estimée par l'État à 3,5 M€ et déduits prix de vente.

Les différentes études lancées par l'EPFGE et les nombreuses demandes d'interventions en « urgence » sur le réseau d'assainissement ont confirmé les craintes sur l'état de vétusté des infrastructures, voiries et réseaux (eau potable, assainissement et défense incendie notamment). A la demande de l'EPFGE, un programme de travaux a été chiffré à 12 M€ HT par un bureau d'étude VRD en 2017 ; ce chiffre venant contredire les estimations faites par l'Etat au moment de la détermination du prix de vente de la zone.

En 2017, avec la création de la nouvelle Communauté de Communes Terres Tuloises issue de la fusion des CC du Tulois et de Hazelle-en-Haye, la zone d'activités économiques du Parc de Haye est entrée dans le giron des compétences de la CC2T.

La Communauté de Communes Terres Tuloises a retenu un aménageur, la SEBL, qui s'est porté acquéreur de cette zone le 30 juin 2020 pour un montant de 5 300 000 €. Le bilan prévisionnel de la ZAE du Parc de Haye affiche déficit nécessitant une participation de la collectivité de 400 000€ à 800 000€ par an à compter de 2022.

La SEBL, en lien avec la Communauté de communes, a fait réaliser, au dernier trimestre 2020, des travaux en urgence sur les réseaux eau et assainissement pour un montant de 541 000 € HT subventionné par le plan de relance à hauteur de 200 000 €.

Fin 2020, la SEBL a retenu un groupement de bureaux d'études porté par IRIS qui va étudier et estimer les travaux à réaliser sur la ZAE en vue de sa requalification.

Depuis 2017, 16 ventes de bâtiments et/ou terrains ont eu lieu sur la ZAE. Sur l'année 2021, 9 ventes sont prévues. Parmi ces ventes, trois nouvelles entreprises s'installent sur le territoire.

2) L'extension du centre aquatique Ovide



10 ans après son ouverture, le centre aquatique va être l'objet de travaux d'amélioration destinés à renforcer son attractivité et répondre à l'évolution des besoins et attentes des usagers. Jusqu'à présent très tourné vers les pratiques sportives et l'apprentissage de la natation, il va élargir son panel d'activités en proposant des espaces ludiques intérieurs et extérieurs, un bassin familial et ludique à l'extérieur et un espace bien-être comportant jacuzzi, sauna, jardin zen...etc.

Vues de principe

Pour ce projet examiné et validé par l'assemblée en 2019 et 2020, l'enveloppe prévisionnelle s'élève à 3,5 M€ HT (travaux et honoraires). Le démarrage du chantier est prévu à l'automne 2021, pour une durée prévisionnelle de 10 à 11 mois, durant lesquels la cohabitation avec les activités habituelles sera organisée. Le fonctionnement de ces nouveaux équipements nécessitera l'adaptation de l'équipe en moyens humains de surveillance et de maintenance technique.



3) La réhabilitation de la base nautique

En juin 2018, l'assemblée communautaire a validé l'extension de la compétence « équipements sportifs communautaires » à la base nautique André Vecker, située à Toul et dédiée aujourd'hui à l'activité aviron.

L'état médiocre des équipements était connu de la collectivité et l'engagement d'une étude de faisabilité, comportant notamment une phase de diagnostic de l'existant et de chiffrage des travaux à engager, a été mise en œuvre.

Cette phase amont a été menée en bonne intelligence avec le club d'aviron occupant les locaux, afin non seulement d'optimiser nos connaissances de l'état du bâtiment et des contraintes à prendre en compte, mais aussi d'anticiper l'organisation des phases de travaux futurs dans un contexte de site occupé.

La réutilisation des bâtiments existants n'a pas été retenue compte tenu de leur état et du coût de leur réhabilitation. L'enveloppe de travaux prévisionnels, comportant la démolition et la reconstruction des bâtiments est estimée à 1,5 M€HT, hors maîtrise d'œuvre.

Compte tenu de la situation de cet équipement en entrée de ville et en bord d'eau, une construction en bois avec une bonne intégration dans l'environnement est privilégiée.

Par ailleurs, la volonté manifestée par la collectivité auprès du club d'aviron, afin que les activités pratiquées aient un rayon d'action élargi, en touchant d'autres publics et notamment les scolaires, est confirmée. Dans cette logique, le club d'aviron va solliciter des crédits du Ministère des sports sur des actions handisports. De son côté la collectivité va également solliciter des crédits (DETR, Département...).

Quant au calendrier de réalisation de cette opération, le maître d'œuvre, choisi en toute fin d'année 2020, va consacrer l'année 2021 à la réalisation des esquisses, de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet définitif et du permis de construire. S'ensuivra la phase de consultation des entreprises et de négociation avant attribution des marchés. Hors aléas éventuels, les travaux démarreront tout début 2022 pour une réception prévue à la fin de l'année.

4) La poursuite du programme d'assainissement des communes

Sur les 41 communes que compte la CC2T, 31 sont assainies à ce jour.

Les travaux d'assainissement de la commune de Trondes sont en cours et seront achevés en 2021 (coût prévisionnel de 600 à 700 K€).

Concernant Boucq et Bouvron, l'étude est en cours de finalisation, pour un démarrage des travaux prévu fin 2021 ou début 2022.

Pour Noviant-aux-Prés, Domèvre-en-Haye, Manonville, Tremblecourt, Minorville et Manoncourt-en-Woèvre, les études sont lancées et, dans le cadre du plan de relance, les travaux sont programmés pour 2022.

Enfin, pour la commune de Laneuveville-derrière Foug, les études seront lancées en 2022 pour une réalisation des travaux en 2023.

S'ajoutent à ces programmes d'investissement pour l'assainissement des communes, la gestion patrimoniale des réseaux et l'accompagnement des travaux communaux.

C/ INITIER DE NOUVEAUX CHANTIERS

1) La requalification de l'accès au Pôle Jeanne d'Arc

Le Pôle commercial Jeanne d'Arc fait partie des zones d'activités gérées par la communauté de communes Terres Touloises. Malgré les aménagements de voirie réalisés par la CC2T à l'intérieur de la zone, son accès routier reste un sujet de préoccupation, en termes de fluidité et de sécurité de la circulation, notamment aux heures de pointe.

Cette situation a fait l'objet d'échanges en Bureau et en commission économie. Afin d'appréhender les solutions envisageables pour améliorer la situation, un bureau d'études a été mandaté en 2020 pour mener une étude de faisabilité. Dans le cadre de cette étude, les aménagements préconisés prévoient plusieurs types de travaux :

- Le réaménagement de la voirie RD 400 jusqu'au niveau d'Epi Grand Est, avec la création d'un rond-point et la liaison par la voirie existante jusqu'au site de l'ancien hôpital
- La création d'un rond-point au niveau de l'entrée de l'ancien site de l'hôpital
- La création d'une 5^{ème} branche sur le rond-point desservant la ZACOM est
- La requalification de plusieurs voiries situées en périphérie directe du Pôle
- l'aménagement de bandes cyclables et de voies de cheminement doux

A ce stade de l'étude de faisabilité et selon les variantes choisies, le coût estimatif des travaux est évalué à 3,5M€ HT, hors honoraires et hors extension des réseaux d'assainissement.

La participation du Conseil départemental, gestionnaire de la route départementale, est attendue à hauteur de 25% du coût de l'opération. D'autres co-financements sont également en cours d'examen.

2) La restructuration des bâtiments techniques communautaires

Depuis 2014, les champs de compétences et le périmètre de la CC2T ont considérablement évolué, passant de 25 à 41 communes en 7 ans. Les équipes du service technique intercommunal et d'insertion (ST2i) ont ainsi été amenées au fil du temps à élargir significativement leur périmètre d'action opérationnel. Il en est de même pour le Pôle environnement qui a ajouté à ses compétences « historiques » (assainissement, OM), de nouveaux champs d'actions très conséquents : rivière, GEMAPI, protection et valorisation des espaces naturels, eau.

Les équipes ont dû s'adapter à ce nouveau format et des recrutements se sont avérés et continuent de s'avérer nécessaires pour répondre aux nouvelles missions à assumer.

Parallèlement, les locaux doivent également être restructurés, d'une part pour répondre aux nécessités de mise aux normes et de modernisation des conditions de travail, mais également pour améliorer l'accueil du public.

Dans cette optique, un programme pluriannuel de restructuration des bâtiments techniques communautaires et de création de nouveaux locaux est proposé, afin de permettre aux équipes du ST2i et du Pôle environnement de disposer d'un espace de travail adapté à leurs besoins et fonctionnel.

Pour 2021/2022, la 1^{ère} phase de travaux vise plusieurs chantiers prioritaires pour le ST2i et réalisables en direct : création d'un espace serrurerie, création d'un hangar de stockage (en lieu et place de celui utilisé sur le site Kléber et qui sera libéré pour être rendu à l'activité économique), création d'un réservoir et d'équipements pour la récupération des eaux de pluie.

Le reste des travaux à mener sur le ST2i et le Pôle environnement nécessitera une étude de faisabilité, qui sera lancée en 2021. L'estimation globale de ces travaux n'est donc pas encore connue, mais une 1ère enveloppe destinée aux travaux prioritaires réalisables en 2021 et à l'étude de faisabilité pour la partie ST2i sera proposée au budget 2021, estimée à 100 000 €.

Ainsi, au-delà de la restructuration des bâtiments du ST2i actuel, la construction de nouveaux locaux est à prévoir. Leur localisation est souhaitée à proximité du ST2i, sur un ensemble foncier propriété de la commune d'Ecrouves. Les conditions d'acquisition foncière de ces terrains sont actuellement à l'étude avec la commune. Des opérations d'aménage des réseaux et de viabilisation seront nécessaires, ces terrains n'étant actuellement pas viabilisés.

C'est donc un programme ambitieux à mener sur les 2-3 années à venir. Une attention particulière sera portée sur l'optimisation de son plan de financement.

D/ RENFORCER LE LIEN COMMUNES-COMMUNAUTE

1) L'approfondissement du pacte fiscal et financier

Le Pacte financier et fiscal initié en 2018 (acte 1) et prolongé en 2020 (acte 2) vise à gagner en équité et en solidarité territoriales, en utilisant les marges de manœuvre dont dispose le bloc communes-communauté, dans un contexte de raréfaction globale des ressources publiques.

Il est le fruit de l'initiative de l'exécutif de la CC2T et du travail collégial réalisé avec l'ensemble des délégués communautaires au cours de séminaires dédiés, qui ont permis d'aboutir à plusieurs mesures importantes, validées par l'assemblée communautaire en 2018 et 2020 :

- **Diminution des attributions de compensations négatives** versées par les communes à la CC2T
- **Diminution des attributions de compensation positives** versées par la CC2T aux communes ayant des indicateurs de richesse supérieurs à la moyenne des communes du territoire.
- **Prise en charge par la CC2T de la totalité du prélèvement du FPIC** (fonds national de péréquation intercommunale) dont sont redevables la communauté de communes et les communes membres.
- **Création d'une dotation de solidarité communautaire** destinée exclusivement aux communes à compter de 2021 et alimentée par la communauté de communes (transfert et abondement de l'ancienne enveloppe communautaire dédiée au fonds de solidarité enfance-jeunesse + transfert des sommes issues de la diminution des attributions de compensation positives versées aux communes par la CC2T).
- **Partage de 50% produit de l'IFER (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau) communautaire pour de nouveaux projets photovoltaïques** menés par les communes et pour lesquels aucun produit d'IFER ne revient à la commune. La CC2T affectera 50% du produit complémentaire d'IFER photovoltaïque à la dotation de solidarité des communes (20% à la commune d'implantation, 30% à l'ensemble des communes).
- **Partage de 50% de la croissance de la taxe foncière bâtie (TFB) communale des ZAE communautaires** sur lesquelles la CC2T a assumé des dépenses d'équipement. Ce reversement sera effectif à compter de 2021 et est conditionné à la croissance du produit de TFB communal (en cas de création de surface nouvelle et en cas de reprise de locaux vacants pour y installer une activité nouvelle).
- **Création d'un fonds de concours dédié aux opérations d'équipement des communes**, à compter de 2021, alimenté par le partage de la croissance du foncier bâti communal sur les zones communautaires et de l'IFER photovoltaïque perçu par la CC2T.
- **Prélèvement prioritaire sur le fonds de concours, en cas de fermeture significative d'entreprise** (établissement dominant) et ce afin de venir en soutien de la commune d'implantation qui se verrait confrontée à la perte de taxe foncière bâtie de cet établissement.

L'ensemble de ces mesures, qui visent une plus grande solidarité entre les communes et la communauté, sont pour plusieurs d'entre elles à concrétiser à partir de 2021 si les conditions sont remplies. Cela étant, la réflexion est à poursuivre, d'autres leviers innovants pouvant être mis en place et s'adapter à l'évolution de la situation financière du territoire.

2) La montée en puissance du schéma de mutualisation

Dans le cadre du schéma de mutualisation du bloc communes-communauté, plusieurs actions se sont mises en place au fil du temps :

- Mise à disposition des équipes du ST2i pour la réalisation de travaux dans les communes
- Commandes groupées, pilotées par la CC2T, de certains matériels et équipements également utiles aux communes : défibrillateurs, sel de déneigement et accessoires liés, masques et produits virucides liés à la pandémie, contrats de maintenance et vérifications réglementaires
- Opérations de contrôle des bornes à incendie dans les communes

A l'inverse, certaines mutualisations de moyens sont pilotées par les communes et élargies à la CC2T. C'est le cas des opérations de déneigement des zones d'activités de la CC2T, réalisées par les communes où sont situées ces zones.

Pour 2021, de nouvelles pistes de mutualisations de moyens sont à l'étude et devraient se concrétiser :

- Création d'un réseau de secrétaires de Mairies pour pallier les difficultés de remplacements ponctuels dans les Mairies et compléter leur formation en tant que de besoin.
- Mise à disposition pour les communes de certaines missions techniques complémentaires à ce qui est déjà fait via le ST2i, dont le format ne permet plus de répondre à l'ensemble des demandes. D'autres prestations nouvelles seront proposées aux communes, pour les accompagner dans le montage de leurs marchés publics. Ceci nécessitera l'adaptation des moyens humains et le recrutement d'agents mutualisés.

3) L'adaptation des méthodes de gouvernance

Afin de favoriser le dialogue direct avec les communes, dans un format resserré plus adapté à la fluidité des échanges, le Président et l'exécutif ont initié la mise en place de « réunions territoriales » avec l'ensemble des communes de la CC2T, découpées en 4 secteurs distincts.

La crise sanitaire n'a pas encore permis de concrétiser ces rencontres, qui devraient pouvoir se tenir au cours de l'année 2021. D'abord exclusivement destinées aux Maires, puis dans un 2^{ème} temps élargies aux conseillers municipaux, ces rencontres seront l'occasion d'échanger sur le rôle et les missions de la CC2T, mais aussi d'être à l'écoute des préoccupations et propositions des élus communaux, en lien avec les compétences de la CC2T.

4) La modernisation des outils de communication

Le renforcement du lien communes-communauté passe aussi par la diffusion d'outils de communication variés et adaptés.

Leur objectif est non seulement de faciliter l'accès à l'information des communes et des habitants, mais aussi de faire connaître plus largement les actions menées par la communauté de communes.

Cela passe par divers supports papiers ou numériques tels que le site internet de la CC2T, la newsletter, la revue de presse, les informations pratiques envoyées par mail, les supports papiers et flyers réalisés pour diffuser des informations sur différents sujets (petite enfance, déchets ménagers...), la synthèse de fin d'année envoyée aux communes pour insertion dans leurs bulletins municipaux, la nouvelle application panneau-pocket (destinée à évoluer), mais aussi des supports réalisés par le service communication pour aider les communes qui le souhaitent dans l'utilisation des outils de visioconférence (tutoriels Jitsi et Zoom).

E/ APPROFONDIR NOS LIENS AVEC LES COLLECTIVITES VOISINES

Forte d'une identité territoriale qui s'est ancrée au fil du temps, la Communauté de Communes Terres Toulaises est connectée aux territoires qui l'entourent par le biais de différents partenariats :

- **Le Pays Terres de Lorraine**, composé des communautés de communes de Moselle-et-Madon, du Saintois, de Colombey sud Tulois et de Terres Toulaises. Il met en œuvre des actions de coopération dans des domaines spécifiques.
Qu'il s'agisse de l'économie (avec l'agence de développement Terres de Lorraine, la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi), de l'énergie (avec des postes dédiés, le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial et du Contrat de Transition écologique), de la santé (avec la mise en place et le pilotage du Contrat Local de Santé), du suivi et du soutien aux porteurs de projets pour les dossiers de demandes d'aides européennes, ainsi que diverses autres actions dans le domaine de la forêt, de l'agriculture de l'alimentation, le Pays se révèle une échelle d'ingénierie et de coopération pertinente pour les sujets qui dépassent les limites territoriales des intercommunalités.
Enfin, dans le cadre du Programme Territorial de Relance et de Transition Ecologique initié par l'Etat pour accompagner les territoires confrontés aux défis de la crise sanitaire, le Pays assure le portage et la coordination de ce dispositif.
- **Le Pôle métropolitain Nancy Sud Lorraine**, composé des 13 intercommunalités du Sud 54, plus communément appelé la « Multipôle ». Fédérées initialement autour du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les intercommunalités se sont accordées en 2017 pour approfondir leurs coopérations et conduire des actions communes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de mobilités, d'économie, de numérique, de tourisme, d'environnement et d'agriculture.
Fabrice CHARTREUX y exerce le mandat de 4^{ème} Vice-Président délégué à l'économie. Il a en charge, pour l'année 2021, de piloter le projet de création d'une agence de développement économique à l'échelle du Pôle métropolitain, afin d'améliorer les coopérations dans le domaine économique et de concourir à l'attractivité globale et à la complémentarité de ces territoires parfois concurrents.
Déterminer les missions, le format et le mode de fonctionnement de cette agence, ses interactions avec les territoires, définir un accord global sur sa gouvernance et son mode de financement, autant de sujets clés qui feront l'objet d'un travail de fond en 2021, avec l'appui d'un bureau d'étude mandaté par la Multipôle. Le conseil communautaire de la CC2T sera tenu informé régulièrement de l'avancée de ces travaux.
- **Le Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain**, porté à l'origine par les 4 intercommunalités de Thionville, Metz, Nancy et Epinal, il compte la CC2T comme « territoire associé » depuis fin 2019.
Cette structure a pour vocation globale de favoriser la compétitivité et le rayonnement de ce grand territoire au sein de la région Grand-Est. Cela passe par différents type de coopérations, qui ont pour objectifs de structurer et coordonner des prises de position communes (sur des sujets comme l'A31, la santé...), de partager un niveau d'expertise sur des sujets innovants et/ou à enjeu et de coconstruire des projets métropolitains (réalisation d'une bibliothèque numérique, création du label LornTech pour les entrepreneurs...).

F/ TABLEAU DE BORD DES PRINCIPALES OPERATIONS 2021

		Opération engagée, en cours			
		Opération possible – décision à prendre			
		Opération inéluctable à court ou moyen terme			
	THEME OPERATION	ECHEANCIER	IMPACT BUDGETAIRE 2021	OBSERVATIONS	ELUS REFERENTS
A M E N A G E M E N T D U T E R R I T O I R E	MOBILITE	2020 et après	Budget annexe sans dotation du budget principal	2021 : validation d'un programme pluriannuel d'investissement Actions de mobilité alternatives et équipements (aires covoiturage, abribus, électromobilité...)	J. BOCANEGRA E. POIRSON
	Réaménagement Gare de Toul	2019-2022	budget annexe mobilité opération subventionnée à 60% total : 1,5M€ part CC2T : max. 708K€%	Requalification en pôle d'échange multimodal – 2019-2020 : années d'étude + bouclage co-financements + maîtrise d'œuvre+ préparation des marchés 2021-2022 : travaux	J. BOCANEGRA
	NUMERIQUE	2018-2023	452 160 € Total : 2,3 M€	Pilotage Région Grand Est La CC2T participe à hauteur de 2,3M€ en lieu et place des communes	F. CHARTREUX
	Plan Climat Air Energie Territorial	pluriannuel	Actions transversales (mobilité, environnement, développement...) + 1 poste dédié proposé	Réalisation en lien avec le Pays Terres de Lorraine Mise en œuvre progressive des actions inscrites au PCAET	O. HEYOB X. COLIN
U R B A N I S M E H A B I T A T	URBANISME- PLUi	2017-2021	175 000 € (Montant total : 880 000€)	Elaboration en concertation avec les communes Approbation finale du PLUiH 4 ^{ème} tr. 2021	JP. COUTEAU
	OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)	pluriannuel	Crédits 2021 : 200 000 € (y compris aides aux particuliers, études et accompagnement, hors reports)	Nouvelle OPAH au 2 nd semestre Aides versées aux particuliers sous conditions de ressources (1 ^{ère} enveloppe de 50 000 € en 2021)	JP COUTEAU

D E V E L O P P E M E N T	PITE, Espace K, Génie, Bruley, Noviant-aux-Près, Zones logistiques	pluriannuel	Enveloppe 2021 : 350 000 € ZAC Kléber 220 000 € estim. toiture de la ZAR Noviant (Budget annexe)	Poursuite des opérations de commercialisation et d'aménagement des zones. Réparation toiture bâtiment ZAR Noviant-aux-Près	F. CHARTREUX JP. COUTEAU
	Travaux requalification accès au pôle J d'Arc	2021-2023	Coût total : env. 3,5M€ HT Enveloppe 2021 : 300 000 € (budget annexe)	2021 : procédures (déclaration loi sur l'eau, autorisation défrichement, étude faune/flore...) + acquisitions foncières + études topo + diagnostic archéologique	F. CHARTREUX JP. COUTEAU
	ZAE Parc de HAYE	pluriannuel	1 M€ déjà provisionnés (subvention d'équilibre) Pas de provision à inscrire en 2021	Reprise par la CC2T en 2020 Gestion par concession d'aménagement	F. CHARTREUX JP. COUTEAU
	Pol. commerciale, économie rurale	pluriannuel	24 000 €	Manager de commerce mutualisé avec la commune de Toul	A. HARMAND
	Tourisme	pluriannuel	Cotisation 2021 Maison du Tourisme : Socle pour le fonctionnement : 225 990 € + fonds de roulement : 60 000 € + soutien spécifique en 2021 pour boucles / vins / communication : 37 200 € Crédits vélo route voie verte/Boucles Moselle : 15 000 €	Nouveau format Maison du Tourisme et adaptation des missions Etude en 2021 et uniformisation de la compétence	JP COUTEAU
	Projet INSERRE	pluriannuel	300 000 € (achat des terrains)	Etablissement de type pénitentiaire de réinsertion par l'emploi pour les courtes peines – confirmation du Ministère en attente 2021 : acquisition foncière (CC2T) et études préalables (Etat)	F. CHARTREUX A. HARMAND

E N V I R O N N E M E N T	EAU	2020 et après	Budget annexe 2021 : Sécurisation AEP Parc de Haye (2,3M€ HT) et Trondes (0,6M€) + gestion patrimoniale (1,8M€ HT)	Mise en route de la nouvelle compétence en régie avec marché de prestations Service abonnés et astreinte gérés en régie depuis le 01/01/2020 Programme pluriannuel d'investissement en cours d'élaboration	L. GUYOT
	RIVIERES GEMAPI PLUVIAL	pluriannuel	Crédits 2021 : 430 000 €	Interventions sur le Terrouin en 2021 + poursuite des études	L. GUYOT JL. STAROSSE
	PROGRAMME ASSAINISSEMENT	pluriannuel	Budget annexe 2021 : solde STEP Trondes + démarrage Bouvron + GP (3,3M€ HT)	Travaux stations d'épuration communales (STEP) et gestion patrimoniale (GP) des réseaux 2021/2023 : achèvement des STEP – 10 communes concernées	L. GUYOT
	PROGRAMME OM	pluriannuel	Budget annexe	Poursuite plateformes de déchets verts Extension des consignes de tri	JL STAROSSE
	ECOCITOYENNETÉ ET BIODIVERSITÉ	pluriannuel	61 000 € + 1 poste dédié	Actions de sensibilisations à l'éco- citoyenneté Interventions Espaces naturels sensibles et sites Natura 2000	JL CLAUDON
	TRANSITION ENERGETIQUE	pluriannuel	80 000 €	Acquisition foncière pour station GNV + étude hydrogène	O. HEYOB X. COLIN

S E R V I C E S P U B L I C S	SCHEMA DE MUTUALISATION	pluriannuel	Charges à caractère général et recettes en fonctionnement	2021 : réseau de secrétaires de Mairies (+ formation), agents mutualisés sur prestations techniques et marchés publics	C. SAUVAGE
	PETITE ENFANCE	pluriannuel	Recettes redevances des familles et CAF	Crèches intercommunales de Bois de Haye et Manonville RAMPE intercommunal Coordination et lien avec le CCAS de Toul	D. PICARD
	Soutien au milieu associatif	pluriannuel	Env. 46 000 €/an + 5000 € pour projets exceptionnels	Soutien aux manifestations ayant un rayonnement intercommunal et en lien avec les champs d'actions de la CC2T	E. PAYEUR
	Coopération décentralisée	pluriannuel	Max. 46 000 € Crédits loi Oudin et budget général	Opérations d'adduction d'eau potable	E. PAYEUR
	NOUVEAUX Travaux d'extension	2019- 2022	Total estimatif : 4,2M € TTC (3,5 M€ HT) Enveloppe 2021 : 1 100 000 €	Extension bassin ludique, espace SPA, zone de jeux extérieurs 2020 : désignation maîtrise d'œuvre, validation APD et préparation des marchés 2021/2022 : travaux	E. PAYEUR
	Base Nautique André Vecker	2019-2022	Coût estimatif : 2 M€ TTC Enveloppe 2021 : 100 000 €	Base vie et hangars 2021 : réalisation des esquisses, avant-projet sommaire, avant-projet définitif, permis de construire, préparation des marchés 2022 : travaux	E. PAYEUR
	Restructuration bâtiments techniques communautaires	2021-2023	Coût approché : 870 000 € 1^{ère} enveloppe : 100 000 €	Travaux prioritaires ST2i en 2021 + étude de faisabilité	F. CHARTREUX C. SAUVAGE

3/ LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE

A/ LES RESULTATS COMPTABLES POUR L'ANNEE 2020

COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2018	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Taux de réalisation réel hors report	SECTION D'INVESTISSEMENT	Taux de réalisation global de la section	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL CC2T (70000)					
TOTAL DEPENSES	21 712 480,99	96,2%	4 440 826,89	61,2%	26 153 307,88
TOTAL RECETTES	23 290 527,66	100,8%	3 644 318,63	59,3%	26 934 846,29
RESULTAT DE L'EXERCICE	+1 578 046,67		-796 508,26		+781 538,41
REPORT ANTERIEUR	+1 291 644,25		+678 964,82		+1 970 609,07
RESTES A REALISER (SOLDE)			-372 318,16		-372 318,16
BUDGET ANNEXE TEOM (70002)					
TOTAL DEPENSES	4 681 628,56	88,5%	340 399,20	18,4%	5 022 027,76
TOTAL RECETTES	4 864 353,55	113,6%	730 741,17	23,0%	5 595 094,72
RESULTAT DE L'EXERCICE	+182 724,99		+390 341,97		+573 066,96
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+1 412 279,59		-304 503,91		+1 107 775,68
RESTES A REALISER (SOLDE)			-110 615,48		-110 615,48
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (70001)					
TOTAL DEPENSES	2 732 691,00	78,4%	2 617 252,75	69,4%	5 349 943,75
TOTAL RECETTES	3 729 111,62	98,7%	3 390 216,96	55,9%	7 119 328,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	+996 420,62		+772 964,21		+1 769 384,83
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+1 307 743,11		-1 592 490,09		-284 746,98
RESTES A REALISER (SOLDE)			-637 189,49		-637 189,49
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (70007)					
TOTAL DEPENSES	4 066 660,02	85,2%	2 529 639,77	56,6%	6 596 299,79
TOTAL RECETTES	4 548 929,06	78,5%	2 204 779,79	41,0%	6 753 708,85
RESULTAT DE L'EXERCICE	+482 269,04		-324 859,98		+157 409,06
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+1 642 719,09		-514 546,49		+1 128 172,60
RESTES A REALISER (SOLDE)			+270 860,56		+270 860,56
BUDGET ANNEXE ZAR NOVIANT (70003)					
TOTAL DEPENSES	17 503,26	31,2%	1 360,00	1,1%	18 863,26
TOTAL RECETTES	42 658,04	100,8%	12 828,24	43,4%	55 486,28
RESULTAT DE L'EXERCICE	+25 154,78		+11 468,24		+36 623,02
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+51 510,83		+40 130,48		+91 641,31
RESTES A REALISER (SOLDE)			+0,00		+0,00
BUDGET ANNEXE PITE (70006)					
TOTAL DEPENSES	14 587,80	0,5%	14 587,80		29 175,60
TOTAL RECETTES	14 587,80		26 000,00	0,9%	40 587,80
RESULTAT DE L'EXERCICE	+0,00		+11 412,20		+11 412,20
BUDGET ANNEXE MOBILITE (71000)					
TOTAL DEPENSES	2 489 962,27	83,2%	74 370,80	8,5%	2 564 333,07
TOTAL RECETTES	2 932 027,18	98,4%	20 094,39	23,0%	2 952 121,57
RESULTAT DE L'EXERCICE	+442 064,91		-54 276,41		+387 788,50
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+705 290,46		+181 870,85		+887 161,31
RESTES A REALISER (SOLDE)			-29 229,60		-29 229,60
CONSOLIDATION (TOUS BUDGETS)					
TOTAL DEPENSES	35 715 513,90		10 018 437,21		45 733 951,11
TOTAL RECETTES	39 422 194,91		10 028 979,18		49 451 174,09
RESULTAT DE L'EXERCICE	+3 706 681,01		+10 541,97		+3 717 222,98
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	6 411 187,33		-1 510 574,34		+4 900 612,99
RESTES A REALISER (SOLDE)			-878 492,17		-878 492,17

Dans l'hypothèse où la Communauté affecte 1 889 861,60 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, la Communauté Terres Toulaises bénéficiera sur son budget général d'un excédent de fonctionnement reporté de 979 829,32€.

B/ LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA COMMUNAUTE

Le résultat de fonctionnement évolue comme suit par rapport aux données antérieures consolidées :

	Données consolidées CC2H+CCT		CC2T - Budget principal				
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation
Recettes réelles de fonctionnement hors 002	22 233 029	22 089 741	21 277 238	21 605 801	22 468 292	22 922 680	+2%
Dépenses réelles de fonctionnement	20 002 876	20 995 595	19 201 019	19 449 403	21 006 691	20 603 504	-2%
Epargne brute (recettes – dépenses)	2 230 153	1 094 146	2 076 219	2 156 397	1 461 601	2 319 176	+59%
Epargne nette (capital de la dette déduit)	1 824 098	668 430	1 678 310	1 759 551	960 218	1 912 891	+99%
Capacité de désendettement	3,62	6,98	3,36	3,05	4,27	2,52	-41%
Transferts d'ordre	-648 196	-796 792	-635 461	-748 943	-624 712	-741 129	+19%
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 581 956	297 353	1 440 758	1 407 455	836 889	1 578 047	+89%
Résultat de fonctionnement reporté (002)	2 055 909	3 637 865	1 648 873	1 701 738	2 275 192	1 291 644	-43%

Nota : une provision a été constituée au titre de la reprise du Parc de Haye pour 1M€ en 2019, ce qui augmente d'autant les dépenses réelles de fonctionnement. La progression des recettes réelles de fonctionnement en 2020, année de crise, provient essentiellement de la hausse des remboursements du budget annexe suite à reprise de la masse salariale de l'eau potable. La dynamique de la fiscalité du territoire, ininterrompue en 2020, permet de compenser la majeure partie des pertes de redevances du budget principal.

La santé financière de la Communauté peut s'apprécier en rapportant l'endettement à l'épargne brute. La capacité de désendettement ainsi calculée (principal ratio de solvabilité) correspond à la durée en années qui serait nécessaire pour rembourser complètement la dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée. Traditionnellement, on considérait que le premier seuil d'alerte de la capacité de désendettement se situait à 10 ans et que ce ratio ne devait pas dépasser 15 ans. La dernière loi de finances prévoit, pour les collectivités concernées, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement (non contraignante), qui ne devrait pas dépasser 12 années.

Dans la mesure où des événements ponctuels peuvent altérer l'interprétation des comptes des collectivités, les notions d'épargne brute courante et d'épargne nette courante, purgées des opérations à caractère exceptionnel (charges et produits exceptionnels, dotations ou reprises sur provision) permettent de mieux approcher la capacité d'autofinancement réelle.

Le tableau ci-après récapitule ces éléments pour les principaux budgets :

	Budget principal	Budget TEOM	Budget assainiss.	Budget eau pot.	Budget mobilité	Budget ZAR	TOTAL
Epargne brute <u>courante</u> 2020	2 229 985	449 064	1 719 705	782 270	462 159	37 983	5 681 167
Epargne nette <u>courante</u> 2020	1 823 700	229 336	1 375 079	424 838	462 159	37 983	4 353 095
Capa. de désendettement <u>courante</u> 2020	2,6	2,2	3,2	6,2	NA	NA	
Capa. de désendettement <u>courante</u> 2019	2,7	2,5	3,6		NA	NA	

Recettes réelles courantes de fonctionnement : hors résultat reporté (002), produits exceptionnels (77) et reprises sur provisions (78)

Dépenses réelles courantes de fonctionnement : hors charges exceptionnelles (67) et dotations aux provisions (68)

Epargne brute courante = recettes réelles courantes de fonctionnement - dépenses réelles courantes de fonctionnement

Capacité de désendettement courante = encours de dette / épargne brute courante

Epargne nette courante = épargne brute courante - remboursement en capital de la dette

La Communauté, dont la situation financière est satisfaisante, devra veiller à maintenir un niveau d'épargne suffisant pour faire face aux diminutions de dotations (DGF, FPIC, emploi aidés), financer les programmes d'investissement prévus (en tenant compte des dotations aux amortissements à respecter) et développer la solidarité avec les communes.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit que l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de 2017, en valeur et à périmètre constant.

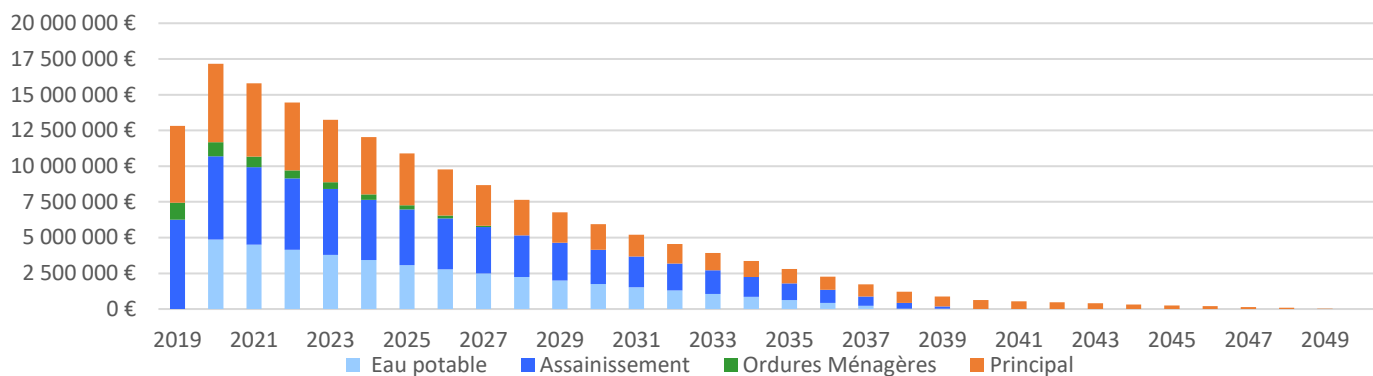
Le respect de cette trajectoire par la Communauté se traduirait par l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement suivant (tous budgets confondus – hors nouveaux transferts de compétences) :

CA 2020	Prév. 2021	Prév. 2022	Prév. 2023
32 478 671	32 868 415	33 262 836	33 661 990

C/ LA GESTION DE LA DETTE

Afin de financer les équipements de la Communauté, il a été nécessaire de recourir à l'emprunt.

Le graphique suivant illustre le profil d'extinction de la dette actuelle dans le temps pour les principaux budgets :



Dettes actuelles (tous budgets cumulés, en M€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
remboursements de dette annuels déduits	12,83	17,17	15,80	14,45	13,24	12,04	10,90	9,78	8,67	7,64

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET O.M.	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET EAU POTABLE
Annuité du compte administratif 2020	609 673 €	267 518 €	514 371 €	397 008 €
dont remboursement en capital	406 285 €	219 729 €	344 626 €	357 432 €
dont intérêts de la dette	203 388 €	47 789 €	169 745 €	39 576 €
Capital restant dû (CRD) au 31/12/2020	5 838 998 €	975 843 €	5 500 819 €	4 855 968 €
dont sans risque (catégorie A1 de la charte Gissler)	4 697 235 €	975 843 €	5 500 819 €	4 855 968 €
dont barrière simple (catégorie B1 de la charte)	1 141 763 €	- €	- €	- €
CRD par habitant (pop. légale 2020)	128,35 €	21,45 €	120,92 €	106,74 €
Taux moyens approchés des intérêts de la dette	3,3%	4,0%	2,9%	0,8%
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	25%	20%	156%	110%

A titre de comparaison, pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique en 2020, l'encours moyen de dette par habitant se situe à 192 €, et le taux d'endettement moyen est de 56% des recettes réelles de fonctionnement (source DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2020 »).

Les perspectives d'endettement sont différentes selon les budgets :

- ❖ **Budget principal** : 4,9M€ des 5,8M€ d'encours de dette actuels sont liés au financement du centre aquatique Ovide (amorti sur 30 ans). Beaucoup d'inconnues demeurent quant au contexte économique. Les nouveaux projets nécessiteront de recourir à l'emprunt, en maintenant la capacité de désendettement sous le seuil d'alerte de 10 ans, pour un volume estimé à ce stade à 6 M€ (0,35 M€ envisagés en 2021). Les conditions de recours à l'emprunt seront ainsi revues au cours du mandat.
- ❖ **Budget ordures ménagères** : l'endettement actuel est essentiellement issu des aménagements des points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés réalisés. Il est prévu d'autofinancer les nouveaux projets d'équipement.
- ❖ **Budget assainissement** : le plan pluriannuel d'investissement, 13M€ prévus d'ici 2025, nécessitera un recours à l'emprunt de l'ordre de 5M€ pendant le mandat, avec une première contractualisation de 0,6 M€ en 2021. Pour maintenir la capacité d'investissement, le niveau de redevance pourrait être indexé sur l'inflation des charges.
- ❖ **Budget eau** : le programme pluriannuel d'investissement et la prospective financière sont en cours d'élaboration mais des enjeux forts de sécurisation de l'approvisionnement nécessiteront un arbitrage quant au niveau de redevance, au rythme de mise en œuvre du programme à arrêter (plus de 10 millions d'euros envisagés sur 5 ans) et au niveau d'endettement de ce budget annexe, dont la capacité de désendettement pourrait rapidement dépasser 10 ans. Une première contractualisation de 1,5 M€ est proposée en 2021.
- ❖ **Budget mobilité** : il n'y a pas d'emprunt en cours ni de recours à l'emprunt programmé.
- ❖ **Budget de la zone artisanale de Noviant-aux-Prés** : la dernière annuité d'emprunt a été réglée en 2017. Un nouvel emprunt, d'environ 100 000 €, peut être envisagé en 2021 pour financer des travaux de reprise de toiture du bâtiment.
- ❖ **Budget du pôle industriel Toul Europe** : les opérations engagées par la Communauté ont vocation à se financer par les cessions de parcelles. Pour autant, afin de minimiser les frais financiers pour la durée du portage de l'opération, une avance remboursable du budget principal de 900 000 €, non versée en 2020, est proposée en 2021.
- ❖ **Budget du pôle Jeanne d'Arc** : ce nouveau budget nécessitera des emprunts de moyen terme.

Compte tenu des taux bas actuels, les consultations bancaires privilégieront des taux fixes.

D/ LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE

Afin de financer l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, la Communauté dispose de diverses ressources.

La fiscalité

Le « panier fiscal » de la CC2T est fortement modifié en 2021 du fait des réformes fiscales. D'une part, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (et les dégrèvements antérieurs déjà pris en charge par l'Etat) doit être compensée par une **fraction de TVA nationale** ; elle est estimée à ce stade à 5,7M€. D'autre part, la diminution de moitié des impositions foncières des locaux industriels doit être compensée par une **hausse de l'allocation compensatrice** versée par l'Etat, estimée à ce stade à 1,5M€.

L'évolution des bases de la fiscalité locale des locaux à usage d'habitation est calculée à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (article 1518 bis CGI), soit pour 2021 un coefficient d'actualisation de 0,2%.

Aucune modification des taux n'est envisagée en 2021 :

	Taux 2016 CCT	Taux 2016 CC2H	TMP 2017 CC2T	TMP depuis 2018 CC2T	Taux moy. nat. CC à FPU *	Bases notifiées pour 2020 en K€	Bases estimées pour 2021 en K€	Produit estimé pour 2021
Taxe d'habitation (TH)	10,10%	9,81%	10,05%	10,05%	8,66%	54 584	1 602	160 964
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	0,056%	3,04%	0,759%	1,30%	2,44%	54 657	49 910	648 830
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	1,53%	5,05%	2,36%	2,36%	7,53%	1 238	1 238	29 217
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23,41%	20,14%	22,26%	22,26%	24,99%	21 733	15 082	3 357 222
							Réal. 2020	Prév. 2021
Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)							2 721 904	2 700 000
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)							695 037	663 040
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)							1 099 148	1 099 148

* Source : circulaire ministérielle de calcul de la DGF 2020

La Communauté doit reverser à l'Etat, chaque année, 1,3M€ au titre du fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR neutralisant l'impact de la réforme de la taxe professionnelle de 2011).

La Communauté reverse également des attributions de compensations positives aux communes, de l'ordre de 8,1M€. Elle perçoit par ailleurs 0,15M€ d'attributions de compensation négatives.

Tel qu'acté dans le cadre du second volet du pacte fiscal et financier entre Communes et Communauté, la création d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) portée à 500 000 € versés aux communes apparaît depuis 2020 dans le budget communautaire comme une atténuation de produits fiscaux. Les éventuels flux en matière de foncier bâti perçu par les communes sur les zones communautaires ou reversements d'IFER seront traités par décision modificative.

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la part incitative s'applique désormais à l'ensemble des habitants du territoire (hors zones d'activité définies par l'ex-CC2H). Il reste à harmoniser la gestion et le financement des déchets assimilés.

	Produit 2013	Produit 2014	Produit 2015	Produit 2016	Produit 2017	Produit 2018	Produit 2019	Produit 2020	Estim. 2021
TEOMi (et TEOM ou REOM antérieurement)	3 688 769	3 593 509	3 504 372	3 491 755	3 531 635	3 567 669	3 545 938	3 536 226	3 550 000

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le mécanisme de péréquation est désormais maintenu à un milliard d'euros par an. L'ensemble intercommunal agrégé est désormais uniquement contributeur du fonds, la garantie dégressive s'étant éteinte en 2020. Dans le cadre du second volet du pacte fiscal et financier entre Communes et Communauté, il est acté que l'intercommunalité prenne en charge le prélèvement, ce qui nécessite une décision unanime du conseil communautaire.

L'évolution du FPIC pour le territoire est donc projetée comme suit :

		2017		2018		2019		2020		2021	
		droit commun	dérog. voté	droit commun	droit commun	dérog. voté	droit commun	dérog. voté	droit com. estimé	dérog. proposé	
Garantie :	communes	619 536	698 606	477 051	362 512	414 039	185 698	210 395	0		
	CC2T	309 543	230 473	312 664	190 289	138 762	90 703	66 006	0		
Prélèvement :	communes	-43 749	0	-43 020	-78 190	0	-71 785	0	-71 785	0	
	CC2T	-74 362	-118 111	-90 003	-136 659	-214 849	-120 003	-191 738	-120 003	-191 738	

Les dotations et subventions perçues

La principale dotation perçue par la Communauté reste la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui se compose de deux parts :

- la dotation d'intercommunalité, réformée en 2019,
- la dotation de compensation, correspondant à un montant figé au titre des baisses de dotation de 1998 et 2001, et de l'ancienne « part salaires » de la taxe professionnelle, à laquelle est appliquée chaque année une diminution.

Suite à la réforme de 2019, la CC2T passe d'une situation de dotation garantie et progressivement en baisse, à une situation de hausse progressive plafonnée de la dotation d'intercommunalité... mais dont la progression est annulée par la baisse de la dotation de compensation.

Il restera à mesurer les effets de la réforme de la fiscalité directe locale sur la dotation perçue et à suivre les éventuelles évolutions législatives en matière d'indicateurs financiers et de dotations.

	Réal. consolidés 2015	Réal. consolidés 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévision 2021 sous réserves
Dotation d'intercommunalité	857 288	523 547	444 530	445 151	486 049	533 956	587 352
Dotation de compensation	1 921 788	1 884 600	1 831 987	1 793 732	1 752 546	1 720 504	1 689 048

La Communauté reçoit par ailleurs d'autres dotations et subventions, notamment les allocations versées par l'Etat pour compenser les pertes de fiscalité directe locale (environ 2M€ prévus pour 2021), les aides perçues par le chantier d'insertion de la Communauté (240K€), les aides relatives aux services faisant l'objet de budgets annexes (concours des éco-organismes et aides spécifiques de l'ADEME pour le budget TEOM et prime à l'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour le budget assainissement), les aides de la CAF et de la MSA pour le fonctionnement des crèches de Bois-de-Haye, de Manonville et du RAMPE, et pour l'aire d'accueil des gens du voyage, etc.

Les redevances et diverses recettes

Les redevances concernent notamment la redevance d'eau potable, la redevance d'assainissement collectif et les surtaxes collectées par les délégataires, les droits d'entrée du centre aquatique Ovive, la redevance spéciale d'enlèvement des déchets professionnels, la contribution des parents au fonctionnement des crèches de Bois-de-Haye et Manonville et les droits des aires d'accueil des gens du voyage... **sans modification tarifaire pour 2021.**

Les autres recettes concernent les reventes des matières recyclables issues de la collecte sélective des déchets, les recettes des prestations du chantier d'insertion pour les communes, les loyers encaissés, etc.

E/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE

Les dépenses (ou atténuations de produits) de la Communauté se caractérisent par une très forte rigidité : une dépense est dite « rigide » si elle est subie et reconduite dans le temps, sans que la collectivité ne puisse aisément décider de la réduire. Cela est particulièrement évident pour les attributions de compensation positives, le prélèvement au titre du FNGIR et les intérêts de la dette.

Les participations estimées pour 2021 (pour 3,3M€ au total) comprennent :

- La contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : 1 598K€
- La contribution au syndicat mixte Grand Toulinois : 800K€
- Les cotisations au Pays Terres de Lorraine et aux organismes satellites (Maison du Tourisme, ADTL, Mission Locale) : 637K€, dont 97K€ non récurrents pour relancer la Maison du Tourisme
- La contribution au service mutualisé Terres de Lorraine Urbanisme (TDLU) au titre du SIG : 50K€
- La contribution à la Multipôle Sud Lorraine : 67K€
- La contribution à l'EPTB : 90K€
- Les cotisations aux instances représentatives et de conseil (ADM54, ADCF, Citoyens & Territoires) : 12K€
- Les contributions à la plateforme d'ingénierie départementale (EPA Dév.54), au Sillon Lorrain, au CAUE et au PNRL : 11K€

Hors cotisations versées (article 6281), **les charges à caractère général (chapitre 011 consolidé) estimées pour 2021 (≈10,2M€) relèvent pour environ 40% du budget des ordures ménagères, 22% du budget eau, 18% du budget principal, 15% du budget assainissement, et moins de 5% du budget mobilité (charges portées par le délégataire afférent).**

Il peut être noté que la trajectoire de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) établie par la loi de finances pour 2019 n'a pas été modifiée. Pour l'actuel site d'enfouissement des déchets ménagers résiduels en contrat avec la Communauté, cela correspond à un surcoût pour la Communauté d'environ 330 000 € TTC dans les conditions actuelles. Le passage au taux réduit de TVA de 5,5 % en 2021 pour les activités de tri sélectif (prestations spécifiques de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation), figurant également dans la loi de finances, est très loin de compenser cette charge supplémentaire.

Au budget principal, une attention particulière est portée sur la gestion de l'activité du centre aquatique Ovive dont les charges et produits évoluent comme suit :

Suivi analytique	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Charges de personnel	763 749	827 926	838 433	839 210	888 452	849 217	837 694	818 101	806 490
Autres charges	458 157	504 249	491 130	493 831	471 323	537 885	548 724	537 350	509 482
Produits	584 303	792 518	760 844	728 079	722 848	718 757	769 971	741 474	369 386
Charge nette globale Ovive	637 603	539 658	568 719	604 962	636 927	668 345	616 447	613 977	946 583

Hors amortissement du bâtiment et charges de la dette (584K€ en 2020).

Financement de la compétence « apprentissage de la nation » par le syndicat mixte Grand Toulinois depuis septembre 2012.

Pour mémoire, le déficit d'exploitation de la piscine des Glacis (y compris le coût de l'apprentissage de la natation) était de 482 277 € en 2009.

Le déficit d'exploitation de l'équipement est particulièrement important du fait des fermetures et restrictions de fréquentation imputable à l'épidémie de Covid19. De manière prudente, les produits pour 2021 sont évalués à 315 000 €.

Les dépenses de personnel

Nota bene : pour les services des ordures ménagères, de l'eau potable et de l'assainissement (mais pas du pluvial), et de la mobilité, la masse salariale est initialement portée par le budget principal et répercutée aux budgets annexes.

Pour 2021, il est proposé de renforcer et/ou développer les services de la Communauté comme suit :

- En matière de gestion des eaux pluviales et des eaux usées : des demandes récurrentes remontent des usagers et des communes pour les mises en conformité des branchements ; or l'Agence de l'Eau propose désormais des aides collectives dédiées. Afin de répondre à cette attente sur le territoire, un recrutement serait nécessaire pour accompagner les particuliers, et également à terme développer les contrôles.
 - o 1 ETP agent technique SPIC (environ 40K€ en année pleine) – impact 2021 : +30K€
- En matière de gestion de l'eau potable : il est proposé de développer la montée en compétence du service et d'anticiper le besoin de renfort à la fin prochaine des délégations de service public résiduelles. Si les recrutements peuvent aboutir avant cette échéance, les missions assumées par les agents permettront de diminuer le recours à des prestations externalisées.
 - o 2 ETP agents techniques SPIC (environ 80K€ en année pleine) – impact brut 2021 : +30K€ (NB : impact net nul, à vérifier en fin d'année en fonction des prestations externalisées non commandées)
- Dans le cadre du schéma de mutualisation (cf. page 15), il est proposé de créer des postes spécifiques (nouveaux corps de métier et acheteur public) destinés à répondre aux besoins des communes et de la communauté.
 - o 3 ETP agents techniques ST2i (environ 90K€ en année pleine) – impact 2021 : +60K€
 - o 1 ETP cadre B commande publique (environ 35K€ en année pleine) – impact 2021 : +20K€

- Au sein du pôle développement et aménagement de la CC2T, afin de mettre en œuvre et prolonger le Plan Climat Air Energie Territorial (cf. page 7), il est proposé un renfort du pôle sur les nouvelles missions de développement durable, mobilités alternatives, station énergie verte...
 - o 1 ETP cadre A ou B confirmé (environ 40K€ en année pleine) – impact 2021 : +25K€

La masse salariale correspondant au domaine de l'eau potable et de l'assainissement de la Communauté pour 2021 évolue significativement en 2021 par rapport au réalisé 2020 du fait des postes antérieurement ou à venir. Pour mémoire, 2 postes créés en 2019 ont été pourvus fin 2020 et 3 postes sont à pourvoir suite aux créations décidées en décembre 2020 (reprise en régie de l'assainissement sur le secteur de Bois-de-Haye et Aingeray). Dans ce cadre, la hausse du chapitre 012 trouve une correspondance sur les budgets annexes avec des recettes transférées par les délégataires ou un moindre recours à des prestations externalisées.

Masse salariale (chapitre 012)	Réalisé 2020 *	Prévision 2021
Eau potable et assainissement (y c. indirectes)	794 905	1 015 000

En matière d'ordures ménagère, la Communauté gère en régie la relation aux usagers, la prévention et le haut de quai des déchèteries de Toul et Fontenoy-sur-Moselle.

Masse salariale (chapitre 012)	Réalisé 2020 *	Prévision 2021
Déchets ménagers (y c. indirectes)	690 837	733 000

Les charges de personnel du centre aquatique ont été évoquées précédemment. Un renfort de l'équipe s'avèrera nécessaire pour assurer les missions de surveillance et de maintenance technique lorsque l'extension d'Ovive aura été réalisée.

Masse salariale (chapitre 012)	Réalisé 2020 *	Prévision 2021
Centre aquatique	806 490	825 000

En matière de petite enfance, la Communauté gère depuis 2017 le centre multi accueil Crechendo de Bois-de-Haye, et depuis 2019 le centre multi accueil La Clé des Champs de Manonville et le Relais Assistantes Maternelles, Parents, Enfants (RAMPE). L'encadrement nécessaire à l'activité est majoritairement financé par les aides de la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que par les participations des familles.

Masse salariale (chapitre 012)	Réalisé 2020 *	Prévision 2021
Petite enfance	799 322	805 000

Le pôle développement et aménagement est fortement investi sur toutes les questions d'aménagement des zones d'activités, économie, tourisme, habitat et urbanisme... La masse salariale intègre en 2021 la quote-part du service de manager de territoire mutualisé avec la commune de Toul.

Masse salariale (chapitre 012)	Réalisé 2020 *	Prévision 2021
Développement et aménagement	323 723	382 000
Mobilité (y c. indirectes)	104 712	112 000

Les autres services concourent au fonctionnement de la Communauté, le cas échéant en soutien des communes.

Masse salariale (chapitre 012)	Réalisé 2020 *	Prévision 2021
Nature / GEMAPI / pluvial	200 047	230 000
Service technique et d'insertion / gens du voyage	1 115 331	1 155 000
Autres moyens généraux non affectés	377 509	389 500

*** Nota bene : la comparaison entre réalisé 2020 et prévision 2021 doit tenir compte de non-réalisations en 2020 liées notamment aux difficultés de recrutement (postes ouverts non pourvus), maladie ordinaire ou longue maladie, jour de carence, etc. et au moindre recours à des saisonniers ou remplaçants du fait de la crise sanitaire.**

La prévision de masse salariale tient compte de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 de l'astreinte équipement décidée au dernier conseil communautaire – impact 2021 : +20K€. Elle tient également compte des évolutions réglementaires et de la progression de carrière des agents (« glissement vieillesse / technicité »).

Elle s'établit ainsi provisoirement à 5,65M€ (+5,6% par rapport au budget primitif pour 2020), soit 26% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal envisagées pour 2021 (la moyenne nationale des CC à FPU se situe à 39,2% - source DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2020 »).

Il n'est pas prévu de modification du temps de travail (régime des 35 heures) ou des avantages en nature en 2021. Toutefois, une discussion est engagée au sujet d'une possible participation de l'employeur aux mutuelles de santé.

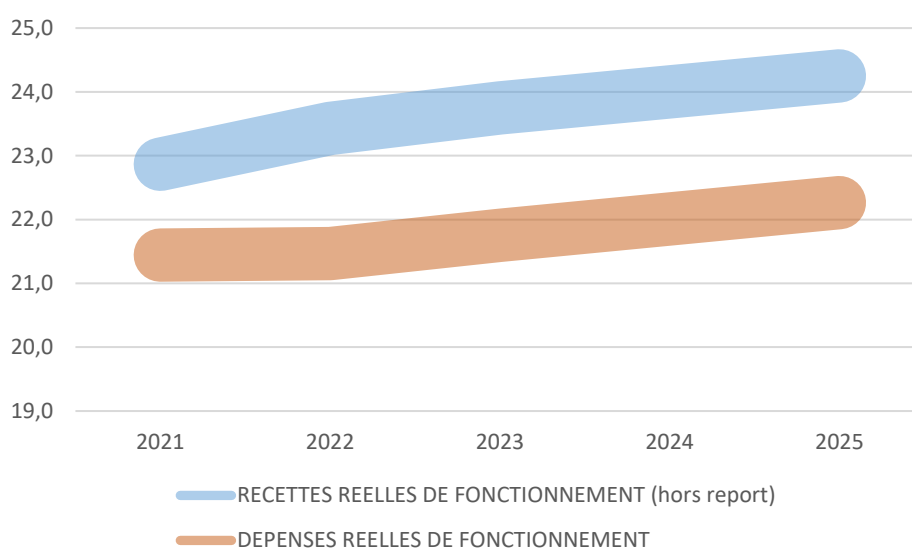
Rappel 2020	Rémunérations principales (titulaires)	64111	2 072 313
	NBI, supplément familial, IR	64112	73 300
	Autres indemnités (titulaires)	64118	321 825
	<i>Dont heures supplémentaires</i>		18 279
	Rémun. non titulaires et insertion	6413/6	910 583

F/ BALANCES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

La traduction budgétaire de l'ensemble des éléments présentés précédemment se traduit, provisoirement, par les grandes masses suivantes pour le budget principal :

Chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisation 2020	Prévisions 2021	Chap.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisation 2020	Prévisions 2021
002	Résultat de fonct. reporté	1 291 644	979 829	011	Charges à caractère général	2 270 290	2 562 510
013	Atténuation de charges	48 501	30 000	012	Charges de personnel	5 097 223	5 650 000
70	Produits du domaine et ventes div.	2 412 516	2 677 000	014	Atténuation de produits	10 133 641	10 146 490
73	Impôts et taxes	15 944 557	14 606 596	022	Dépenses imprévues	0	20 000
74	Dotations et participations	4 226 703	5 429 135	65	Autres charges de gest. courantes	2 828 295	3 000 401
75	Autres produits de gest. courante	130 027	139 000	66	Charges financières	202 870	195 000
77	Produits exceptionnels	160 376	90 000	67	Charges exceptionnelles	71 185	75 000
78	Reprises sur provisions	0	0	68	Dotations aux provisions	0	0
	RECETTES REELLES DE FCT	24 214 324	23 951 560		DEPENSES REELLES DE FCT	20 603 504	21 649 401

A ce stade, la prospective financière, établie sur la base des éléments connus, laisse augurer une épargne brute du budget principal maintenue, que l'on peut illustrer comme suit (hors résultat cumulé et hors dette nouvelle) :



Dans les hypothèses projetées et avec un emprunt supplémentaire de 6 M€, la capacité de désendettement courante à fin 2025 pourrait osciller entre 4 et 8 ans.

S'agissant des budgets annexes, les situations sont différentes :

- ✧ **Budget ordures ménagères** : les excédents antérieurs contribuent à l'équilibre du budget. Une optimisation du service devra être recherchée dans les prochaines années pour restaurer l'épargne et couvrir les dotations aux amortissements.
- ✧ **Budget assainissement** : le plan pluriannuel d'investissement nécessitera de recourir à l'emprunt. Pour éviter l'érosion de l'épargne, couvrir les dotations aux amortissements et prévenir des ajustements brutaux, un ajustement des redevances sur l'inflation serait souhaitable.
- ✧ **Budget eau** : la prospective financière de ce budget, à surveiller, reste à affiner au cours de l'année 2021.
- ✧ **Budget mobilité** : le programme pluriannuel d'investissement, en cours d'élaboration, pourra être autofinancé sans dotation du budget principal.

ANNEXE 1 – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021 (emplois permanents)

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDG EN E.T.P. AU 01/01/21		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4	0	4	3,9	0	3,9
Directeur général des services	A	1		1	1		1
Directeur général adjoint des services	A	3		3	2,9		2,9
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		31	7	38	26,34	1,5	27,84
Attaché hors classe	A	0+2*		2			0
Attaché principal	A	1+2*		3	1		1
Attaché	A	2+1*		3	1	1	2
Rédacteur principal 1ère cl.	B	5		5	5		5
Rédacteur principal 2ème cl.	B	3		3	3		3
Rédacteur	B		1	1		0,5	0,5
Adjoint administratif principal 1ère cl.	C	4		4	3,8		3,8
Adjoint administratif principal 2ème cl.	C	5	5	10	7,54		7,54
Adjoint administratif	C	6	1*	7	5		5
FILIERE TECHNIQUE (c)		38	4	42	31,94	5	36,94
Ingénieur principal	A	2		2	1	1	2
Ingénieur	A			0			0
Technicien principal 1ère cl.	B	3		3	2	1	3
Technicien principal 2ème cl.	B	1+1*		2	1		1
Technicien	B	2		2		2	2
Agent de maîtrise principal	C	1		1	1		1
Agent de maîtrise	C			0			0
Adjoint technique principal 1ère cl.	C	1		1		1	1
Adjoint technique principal 2ème cl.	C	10		10	10		10
Adjoint technique	C	17	4	21	16,94		16,94
FILIERE MEDICO-SOCIAL (d)		10	1	11	8,41	2	10,41
Puéricultrice hors classe	A	2		2	1,6		1,6
Puéricultrice de classe supérieure	A			0			0
Puéricultrice	A			0			0
Educateur principal de jeunes enfants	A			0			0
Educateur de jeunes enfants	A	1		1	1		1
Auxiliaire de puériculture principal 1ère cl.	C	1	1	2	1,81		1,81
Auxiliaire de puériculture principal 2ème cl.	c	6		6	4	2	6
Auxiliaire de puériculture	C			0			0
FILIERE SPORTIVE(e)		9	0	9	7	2	9
Conseiller des A.P.S principal 1ère cl.	A			0			0
Conseiller des A.P.S principal 2ème cl.	A			0			0
Conseiller des A.P.S	A	1		1	1		1
Educateur des A.P.S principal 1ère cl.	B	3		3	3		3
Educateur des A.P.S principal 2ème cl.	B	2		2	1	1	2
Educateur des A.P.S	B	3		3	2	1	3
FILIERE ANIMATION (f)		7	4	11	8,63	1	9,63
Animateur principal 1ère cl.	B			0			0
Animateur principal 2ème cl.	B			0			0
Animateur	B	1		1		1	1
Adjoint d'animation principal 1ère cl.	C			0			0
Adjoint d'animation principal 2ème cl.	C	1		1	1		1
Adjoint d'animation	C	5	4	9	7,63		7,63
DROIT PRIVE SPIC Eau et assainissement (g)		16	0	16	0	13	13
(convention collective de l'eau et l'assainissement)	VIII			0			0
	VII			0			0
	VI	1		1		1	1
	V	5		5		5	5
	IV	7		7		5	5
	III	3		3		2	2
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g)		115	16	131	86,22	24,5	110,72

* Poste restant à supprimer prochainement ou correspondant à un détachement sur emploi fonctionnel ou de droit privé (ne sera pas pourvu).